



## **INTERVENTION DU PRESIDENT DE MARTINIQUE TRANSPORT**

### **AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2018**

Je dois tout d'abord vous rappeler un certain nombre d'éléments qui sont prépondérants dans la décision que nous devons prendre sur ce dossier aujourd'hui.

En ma qualité de Président de Région, j'ai toujours voté le budget primitif de la collectivité en décembre de l'année précédente.

Pour l'exercice 2018, je n'ai pu le faire jusqu'à ce jour.

Je vais le proposer au début d'avril 2018. La raison est simple, c'est que nous nous trouvons dans l'incapacité de l'équilibrer à cause d'un manque important de recettes et notamment la diminution des dotations de l'Etat, le transfert d'une partie du produit de notre fiscalité vers Martinique Transport et maintien des taux de fiscalité en l'état.

Je tiens à rappeler aussi que le projet de loi de finances 2018 a contraint les collectivités d'une certaine taille à prendre des mesures de mise en conformité de leur situation financière et comptable.

En conséquence, augmenter la participation de la collectivité territoriale de Martinique au budget de Martinique Transport de 43 M€ à 70 M€, je préfère vous l'annoncer tout de suite : cela n'est pas possible !

A ce titre, il faudrait que chaque EPCI, représentée ici par leur président et par ailleurs, vice-président de Martinique Transport, prenne l'engagement d'augmenter leur contribution au budget de l'établissement pour l'exercice 2018.

A ma demande, des réunions de travail préparatoires sur la mise en service du TCSP et en prévision de notre séance du Conseil d'administration de ce jour ont été tenues les 11 et 12 janvier 2018.

Une offre de service et une nouvelle grille tarifaire s'approchant des augmentations qui étaient censées être commandées par la CACEM en 2015 et 2017 lui ont été proposées. Ces informations vous ont été transmises pour examen aujourd'hui.

Parallèlement, des éléments d'explication quant au coût présenté pour la marche à blanc ont tenté d'être obtenus. Des questions précises ont été formulées par écrit à l'attention du délégataire et singulièrement de la CFTU. **Sans grand succès.**

En retour, la réponse de la CFTU nous a transmis une nouvelle proposition et très peu de justificatifs ont été remis et il semble que pour tenter de comprendre les coûts annoncés, nous tournions en rond.

Nous sommes toujours dans l'opacité.

Suite à la marche à blanc, le délégataire annonçait un coût d'exploitation annuel de l'ordre de 13,5 M€ et un déficit de 12,78 M€.

Sur la base de l'offre de service travaillée et la nouvelle grille tarifaire, ce coût d'exploitation oscille maintenant entre 14 et 15 M€, et le déficit d'exploitation varie entre 13 et 14 M€.

Les recettes sont plus que minorées, et ne tiennent pas compte du rabatement des passagers conduits par les taxis collectifs aux différents pôles d'échange.

**Ces charges étaient déjà insupportables pour Martinique Transport sur la base des coûts et du déficit de la marche à blanc, elles le sont encore moins avec la proposition technique et financière de la CFTU, avec des recettes minimalistes mais des dépenses bien maximisées.**

A titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 104 personnels qui devaient être embauchés pour le fonctionnement des 2 lignes du TCSP suite à la marche à blanc.

La nouvelle offre propose 14 recrutements supplémentaires, soit 10 chauffeurs et 4 électromécaniciens (on en est maintenant à 1 électromécanicien par bus !), **c'est-à-dire 118 personnes que l'on devrait embaucher pour exploiter commercialement le TCSP.**

Messieurs les Présidents de la CACEM, de l'Espace Sud et de Cap Nord, j'attends particulièrement vos positions sur ce dossier et vos propositions financières qui serviront à bâtir le budget primitif de Martinique Transport que nous devons

examiner au mois de mars prochain, pour respecter les statuts et qui devront s'inscrire dans la durée.

En l'état, en ma qualité de Président de Martinique Transport, je refuse d'accepter ces offres.

Fort-de-France le 22 janvier 2018